

Je marche, tu marches ... nous marchons.



REGLEMENT ET INFORMATIONS

L'association « Nordic Horizon » organise sa cinquième épreuve de Marche Nordique à Breuillet (Essonne) le samedi 04 février 2023 dénommée :

« Je marche, tu marches...nous marchons »

L'événement se déroule dans le parc du Moulin des Muses (gare de Breuillet-Village- RER C direction Dourdan la Forêt). Parkings fléchés (parking du moulin et parking de la gare).

Cette épreuve exclusivement par équipe de deux marcheurs est dite « Open », c'est-à-dire qu'elle s'adresse à tout public licencié (tout sport) ou non licencié, sous certaines conditions : être âgé de + 15 ans (autorisation parentale pour les mineurs) et la présentation d'un certificat d'aptitude aux sports pour les non licenciés. Du fait de certaines difficultés techniques liées au relief du terrain, cette épreuve n'est pas ouverte aux personnes à mobilité réduite.

Inscriptions :

Limitées à 150 équipes mixtes ou féminines (300 personnes).

Elles ne se font qu'exclusivement sur le site de l'association et ne sont validées qu'une fois le dossier complet.

Le prix d'inscription est fixé à 28 euros par équipe (frais d'inscription Internet inclus).

Fin des inscriptions le samedi 28 janvier 2023 à 22 heures. Pas d'inscription sur place.

<https://teamnordichorizon.wixsite.com/monsite>

Horaires :

-Retrait des dossards au moulin de 12 h 30 à 13 h 45.

-Départ de l'épreuve : 14 heures.

Parking assuré : 4 parkings fléchés autour de la gare de Breuillet Village.

Sanitaires :

Des toilettes sont mises à disposition des participants. Possibilité de douches au gymnase à 800 mètres. Pas de vestiaire, ni consigne.

Parcours :

Une boucle de 13 km de chemins champêtres et sentiers forestiers traversant les territoires de Breuillet, Breux-Jouy et Saint Chéron.

Dénivelé : + 230 m. / - 230 m.

Balisage par rubalise et panneaux directionnels.

Il sera demandé une vigilance particulière lors de la traversée des routes.

Epreuve en autosuffisance :

Pas de ravitaillement sur le parcours.

Ravitaillement fin de parcours après franchissement de la ligne d'arrivée.

Rassemblement Eco-responsable :

Tout coureur vu en train de jeter ses déchets sur le parcours sera disqualifié.

Il est impératif de suivre les parcours tels qu'ils sont balisés pour la sécurité des participants et la protection du milieu naturel.

Règlement :

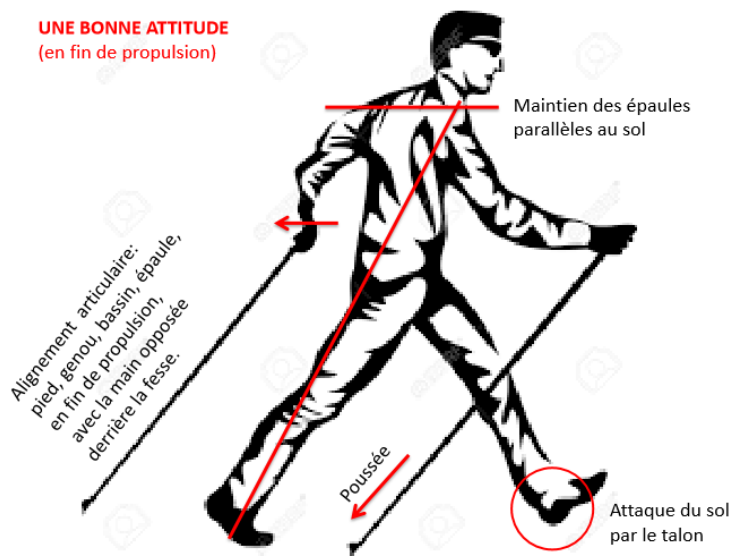
-Equipement obligatoire :

- Une paire de bâtons nordiques.
- Port du dossard obligatoire fixé devant, visible tout au long de l'épreuve.
- 4 épingles à nourrice pour fixer le dossard ou ceinture porte-dossard.

- Un téléphone portable avec batterie rechargée.
- Un camel bag ou ceinture porte-bidons.
- Un sifflet (avertisseur sonore en cas de difficultés).

-Respect obligatoire de la technique de cette discipline sous peine de retrait du dossard :

- 1 pied et un bâton toujours en contact avec le sol.
- Le pas de course est interdit.



Départ :

Epreuve dite « **contre la montre** » où les marcheurs seront départagés en fonction du temps qu'ils auront mis pour effectuer le même parcours, avec des départs différés.

Départ d'équipes toutes les quinze secondes permettant un départ fluide en toute sécurité et des écarts moins importants à l'arrivée.

Arrivée :

Pour être classés, les deux équipiers devront franchir la ligne d'arrivée en ayant **un contact physique**.

Récompense :

Cette épreuve en duo donnera lieu à un classement qui permettra de récompenser les 3 premières équipes mixtes et les 3 premières équipes féminines.

Sera également récompensé, le participant le plus jeune et le plus âgé.

L'équipe la plus représentée.

Sécurité :

-Un numéro d'urgence inscrit sur le dossard.

-Une équipe de la Croix Rouge.

Droit à l'image :

Les inscrits autorisent expressément les organisateurs de la course à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître lors de la manifestation sur tous supports et ce, pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Remboursement :

En cas de non-participation à l'épreuve pour quelque motif que ce soit, aucun remboursement des frais d'inscriptions ne pourra être effectué.

Annulation de l'épreuve :

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourrait être effectué et aucune indemnité perçus.

L'organisation se réserve le droit de reporter la date de l'évènement, ce report ne donne droit à aucun remboursement des frais d'inscription ni indemnité.

Transfert de dossard :

Tout engagement est personnel. Aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoquée par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un

dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Assurance et responsabilité :

L'organisateur est couvert en responsabilité civile par une police d'assurance. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leurs licences, il incombe aux non licenciés de contracter une assurance personnelle (responsabilité civile et individuel accident). Chaque coureur participe à cette épreuve sous sa propre responsabilité. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique consécutive à un mauvais état de santé. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.

Association enregistrée en Préfecture sous numéro : W913007959

